

Pour diffusion immédiate
COMMUNIQUÉ

Projet de loi sur le régime de négociation **Une centralisation inquiétante**

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tient à exprimer sa vive préoccupation à la suite du dépôt du projet de loi n° 100 visant à abroger et remplacer la *Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic*. Il s'agit d'une réforme majeure.

Ce projet de loi, jumelé au controversé projet de loi n° 89, révèle une volonté claire du gouvernement de centraliser le pouvoir de négociation entre les mains du Conseil du trésor et du Bureau de négociation gouvernementale (BNG). Cette approche fragilise l'autonomie syndicale, effrite les acquis locaux durement négociés, et menace l'équilibre des rapports de force.

Une réforme précipitée, fragmentée et déséquilibrée

Plutôt que de proposer une réforme cohérente et globale, le gouvernement choisit de légiférer en pièces détachées. Cette stratégie, précipitée et unilatérale, empêche une évaluation éclairée des impacts réels sur l'ensemble du régime de négociation. On est en droit de se demander si cette réforme s'attaque véritablement aux problèmes de fond ou si elle vise à avantager le gouvernement dans les futures négociations avec les travailleuses et travailleurs du secteur public.

La disparition des matières locales : un recul historique

Dans le secteur de l'éducation, plusieurs conditions de travail sont actuellement négociées localement entre les syndicats et les centres de services scolaires afin de tenir compte des réalités propres à chaque milieu. Le nouveau régime proposé permettrait au gouvernement de rapatrier ces conditions à la table centrale, les uniformisant possiblement à la baisse et les soumettant à une renégociation à chaque cycle, affaiblissant ainsi la capacité d'action des syndicats locaux.

Une analyse rigoureuse à venir

La FAE analysera avec rigueur le contenu du projet de loi. Mais déjà, un constat s'impose : cette réforme constitue une menace directe à la reconnaissance des réalités locales, à l'équilibre du régime de négociation et à la capacité d'action des syndicats. Elle soulève des inquiétudes sérieuses quant à l'équilibre dans les relations du travail au Québec ainsi que sur le pouvoir réel de négociation des syndicats.

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 60 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre Académique Fournier, ainsi que plus de 3 000 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans les régions de Montréal, de la Capitale-

Nationale, de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie, où se situent les quatre plus grands pôles urbains du Québec.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Roxane Gaudreault, conseillère aux communications
r.gaudreault@lafae.qc.ca | 514 709-7763